

FIDANZA & CLERC

AVOCATS · RECHTSANWÄLTE

MEMBRES DE L'OAF ET DE LA FSA / MITGLIEDER DES FAV UND DES SAV

TEL 026 347 30 90
FAX 026 347 30 95

CP 47, BD DE PÉROLLES 22
1705 FRIBOURG

Monsieur
Joseph Ferrayé
Case postale 41
1231 Conches / GE

Fribourg, le 4 mars 2004

Affaire pénale – 2105

Monsieur,

Je reviens à l'affaire citée en marge et notamment à vos derniers courriers ainsi qu'à notre dernière conférence.

Par la présente et **ayant consulté mes notes, je** puis vous confirmer que lors de l'audience qui s'est déroulée le 26 août 2002, Madame le Juge d'instruction Christine Junod, à Genève, en charge de l'enquête pénale, avait déclaré avoir reçu des documents bancaires de la part de Monsieur Levavasseur en audience en 1999 concernant un montant de \$ 24'000'000'000 provenant des systèmes développés par vous-même.

Cependant, avant de quitter l'audience, Madame Junod avait également précisé : « *Je ne vous ai rien dit* ».

Par ailleurs et selon votre demande, je me permets de vous faire parvenir, encore une fois, une copie de mon courrier du 17 septembre 2002 à Madame Christine Junod.

Dès que j'aurai reçu copie de votre courrier du 20 janvier 2004, je ne manquerai, par ailleurs, pas d'examiner l'opportunité d'une intervention nouvelle auprès de Madame Christine Junod.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Me André Clerc

